INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, [illegible] par Mme Leirie, et dirigée depuis [illegible] par Mme Desrayaux, [illegible] Remparts, encoignure Bienville.

[illegible]SSEMENT doit être transféré, vers le [illegible] dans un plus vaste local, dont [illegible] rue Bourgogne entre les [illegible] Douane. 25 sep—3m

Mandeville Academy,

[illegible] située à Mandeville, sur les [illegible] Pontchartrain, et dirigée par M. [illegible] M. A. Doron, ex professeur de latin, [illegible] et de littérature au Collège Jefferson [illegible] aux enfans tous les avantages [illegible] trouver dans une bonne [illegible]. Le nombre toujours croissant [illegible] dans peu l'Institution de [illegible] depuis quelques mois seulement, [illegible] plus florissant. [illegible] de l'établissement se trouve chez [illegible] Hebert et Lefebvre, libraires à la Nlle-[illegible] 21 juil—a

INSTITUTION

DE JEUNES DEMOISELLES,

[illegible]NNAIRES ou Externes rue Carondelet, [illegible] fondée en 1842, par Miles. [illegible] sont employées les [illegible] en Europe, les soins [illegible] à l'instruction et aux [illegible] dans toutes les bran[illegible] éducation accomplie. [illegible] langues anglaise et [illegible] système bien [illegible] connaissan[illegible] sont employés dans [illegible] à l'huile ou à [illegible] dessin linéaire 7 oct—3m

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

[illegible] qui demanderont des employés [illegible] et des manœuvres journaliers.

[illegible] de placement établi par M. [illegible] rue Marais, No. 26, se re[illegible] de 1re classe ouvrière, [illegible] toute classe. M. Fabos est [illegible] le plus bref [illegible] besoin de faire bâtir ou [illegible] propriétés, en s'adressant au [illegible] rapport avec des [illegible] les marchés les plus [illegible].

[illegible] capitaines de navires et de [illegible] steamboats, steep masters, et les chefs [illegible] trouveront constam[illegible] de bâtisse, commis de groceries, [illegible] d'hôtel, garçons de salle, barkee[illegible] en général. [illegible] des gardiens de jour et [illegible] Levée, ou suisses [illegible] fourniront des sécurités [illegible] malades. [illegible] trouveront au dit bureau [illegible] logés et nourris. [illegible] apprentis à ceux qui en [illegible] des ouvriers charpen[illegible] d'autres états sont [illegible] bureau [illegible] des ouvrières [illegible] d'enfans, &c. &c. [illegible] vente de proprié[illegible] esclaves et de maisons, &c.

Marchandises Françaises.

[illegible] DIRECTE, [illegible] Chartres, No. 35, au premier.

[illegible] à vendre en gros seule[illegible] des navires Finland, [illegible] du Hâvre, les marchan[illegible] conditions avan[illegible]:

[illegible] couleur assortie pour [illegible] laine, grande nouveauté; [illegible] nouveauté pour [illegible] d'Ecosse, nouveauté p robes [illegible] cachemire d'E[illegible] du Nord, &c. [illegible] nouveauté, bel assortiment, [illegible] et franges de toutes [illegible] coton, grandes tailles; [illegible] doubles et mi-doubles; [illegible] 22, 26, 28, 30 et 32 p. [illegible] nouveauté [illegible] pour robes, [illegible] couleurs, [illegible] pour robes, [illegible] &c. &c. [illegible] numéros assortis; [illegible] bel assortiment de dessins [illegible] des qualités [illegible] pour pantalons [illegible] nouveauté [illegible] assortie, pommade [illegible] &c. &c. [illegible] tricotée pour enfans [illegible] cachemire assortis [illegible] Age, [illegible] d'Alsace. [illegible] fantaisie assortis, [illegible] différentes marques, [illegible] qualités [illegible] nouveauté soie et autres [illegible] nouveauté équipe [illegible] laine verts tricotées, [illegible] de rideaux assortis [illegible] 3 do épaulettes, [illegible] la marque Ny[illegible] do Henette, [illegible] do cires, do Prima Nantes, [illegible] do do

RAVELET & FESTE.

[illegible] la vendre à bas prix les articles [illegible] reçus par les derniers arrivages d'Eu[illegible] New York de Boston et de Philadelphie [illegible] jaune, rouge, et bleue pr rideaux [illegible] pour rideaux. [illegible] de toutes les couleurs, pr rideaux [illegible] à pointe à jours, [illegible] avec rivières, [illegible] batiste assortie. [illegible] mousquetaire. [illegible] extra fine. [illegible] Alpaca en pièce 5 4. [illegible] couleurs assorties [illegible] pour pelerine [illegible] d'Ecosse, de toutes couleurs. [illegible] de 10 à 20 couverts, [illegible] serviettes [illegible] de laine et en coton. [illegible] complet de bas et chaussettes [illegible] Merino à pointe bonnet [illegible] de Paris [illegible] de 10 4 et 12 4 [illegible] pour jupes [illegible] et jupons, tresses [illegible] de 13 jusqu'à 12 4 [illegible] Marshall. [illegible] trop long à détailler [illegible] Rubicon, du Havre, on les [illegible] parfaitement [illegible] confectionnés avec soin [illegible] D. H. M'CARTY, 234 Bourbon

AVIS.

L. RAPP & Cie.

[illegible] DE L. VALLBELT Cie.

[illegible] encoignure Royale et Dumaine, [illegible] respectueusement les dames et le [illegible] qu'ils feront, le lundi 4 cou[illegible] de leur magasin avec un bel assor[illegible] nouvelles [illegible] d'Europe et du Nord, de [illegible] un grand assorti[illegible] aux prix les [illegible] L. Rapp & Cie. espèrent que les dames [illegible] continuer le patronage [illegible] accordé à leurs prédéces[illegible] L. RAPP & Cie. 30sept—10

[illegible]NDERIE EN CUIVRE ET L'ATE-LIER DE MACHINES.

[illegible] transportés de la rue Gravier No 186, à [illegible] No. 55, à la Nouvelle-Orléans. [illegible] prêts à remplir les ordres qui nous [illegible] pour faire toute espèce de Ma[illegible] qui nous êtes connus d'une manière à [illegible] termes raisonnables. Les machi[illegible] à vapeur et pour plantations se [illegible] promptitude. [illegible] de toute portée. [illegible] JONES & ARCHAMBAULT

Marchandises nouvelles.

[illegible] reçu par les derniers arriva[illegible] à bas prix: [illegible] d'Ecosse imprimés riches [illegible] do do [illegible] petits dessins pour enfants. [illegible] assortis. [illegible] et demi deuil [illegible] blancs, et couleurs assor[illegible] unies [illegible] cachemire broché, [illegible] imprimés, [illegible] façonné, [illegible] pour dames et pour hommes. [illegible] noirs, de Thibet et cachemire. [illegible] en pièces, [illegible] à carreaux, [illegible] riches et garnis dentelle, [illegible] pour robes, [illegible] pour enfants. [illegible] pour rideaux, [illegible] pour rideaux, [illegible] do; [illegible] do, [illegible] passementerie pr rideaux. [illegible] gros de Naple noire [illegible] satinés et moirés [illegible] Italie, barège grande nouveauté [illegible] assortis. [illegible] noires et en couleurs [illegible] gros de Naple. [illegible] et couleurs [illegible] Sedan. [illegible] françaises [illegible] et gris. [illegible] écrues [illegible] barège noir et vert. [illegible] ordinaires. [illegible] blancs et noirs, [illegible] française, de coton devant toile [illegible] assortis. [illegible] par pièces et demi pièces. [illegible] batistes et linons batiste. [illegible] et bombazines. [illegible] assortis. [illegible] matelas et autres. [illegible] assorties. [illegible] quantité d'autres articles.

LORNE & FROIS, 21 rue de Chartres

A LA GRANDE VARIÉTÉ.

No 49 et 50, rue de Chartres.

[illegible] respectueusement informées que [illegible] reçu par les derniers arrivés [illegible] quantité d'objets de fantaisie, tels [illegible] bourses et sacs garnis perles d'a[illegible] divers genres, éventails, gants et [illegible] d'enfants, plumes, de [illegible] et jouets. Ainsi qu'un grand choix [illegible] B. PIFFET. [illegible]

[illegible] 250 balles toile écrue, [illegible] blanche, [illegible] de coton, [illegible] rayées [illegible] petits dessins, à vendre par DEFOREST & Co, 20, Douane.

Peintures, Huile, Therebentine.

[illegible] peinture blanche, 1000 livres do [illegible] vert de Paris 500 liv peinture rouge [illegible] 3 barils rouge Ve[illegible] jaune français 800 livres colle [illegible] 300 liv jaune de [illegible] 10 do essence The[illegible] de toutes grandeurs, [illegible] 3 barils vernis copal No 1, 2 barils [illegible] à vendre par P. CUSACHS, coin Condé et St Philippe

[illegible] de Lyon—6 barils en débarquement [illegible] Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, r Royale.

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisan[illegible]. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, [illegible] gouttes, à douches. Il pose et répare les [illegible] en plomb et entreprend toute espèce [illegible] dans ce métal. Il entreprend aussi toute [illegible] d'ouvrage en plomb pour navires. Les or[illegible] ponctuellement remplis et à ses prix seront [illegible] 13 fév—1an

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votans qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par les présentes notifiés qu'une élection aura lieu le lundi 1er jour de novembre 1847, pour nommer un Représentant pour représenter le premier district congressionnel composé des paroisses de Plaquemines et de St-Bernard, du faubourg Trémé et des première et troisième Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Pour nommer un Représentant pour représenter le second district congressionnel, composé de la Municipalité No 2, de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Pour nommer vingt Représentans pour représenter la paroisse d'Orléans, lesquels devront être élus de la manière suivante, savoir: huit par la Municipalité No 1, sept par la Municipalité No 2 et quatre par la Municipalité No 3, en les divisant entre les neuf districts représentatifs de manière à élire dans et pour

Le premier district—deux Représentans,
Le second district—deux Représentans,
Le troisième district—trois Représentans,
Le quatrième district—trois Représentans,
Le cinquième district—trois Représentans,
Le sixième district—deux Représentans,
Le septième district—deux Représentans,
Le huitième district—un Représentant,
Le neuvième district—un Représentant,

Et pour cette partie de la paroisse sise sur la rive droite du Mississippi—un Représentant.

Pour nommer l'Auditeur des comptes publics,
Pour nommer le Shérif de la paroisse d'Orléans,
Pour nommer le Coroner de la paroisse d'Orléans,

Pour nommer six Juges de Paix comme suit, savoir:

Un par les électeurs qualifiés des premier et second districts représentatifs,

Un par les électeurs qualifiés du troisième district représentatif,

Un par les électeurs qualifiés du quatrième district représentatif,

Un par les électeurs qualifiés des cinquième et sixième districts représentatifs,

Un par les électeurs qualifiés des septième, huitième et neuvième districts représentatifs.

E[illegible] par les électeurs qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi, en observant que le Juge de Paix à élire dans le premier district, compris entre *Felicity Road* et la rue Julie, doit être désigné sous le nom de "Premier Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue Julie et la rue du Canal, sous le nom de "Second Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis, sous le nom de "Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue St Louis et la rue de l'Esplanade, sous le nom de "Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans la troisième Municipalité, sous le nom de "Cinquième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Et le Juge de Paix à élire dans cette partie de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi, sous le nom de "Sixième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Pour nommer un constable pour le Juge de Paix du district compris entre le *Felicity Road* et la rue Julie;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue Julie et la rue du Canal;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue St Louis et la rue de l'Esplanade;

Un constable pour le Juge de Paix de la Municipalité No 3;

Et un constable pour le Juge de Paix de cette partie de la paroisse d'Orléans sise sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Pour nommer un collecteur de taxes d'Etat dans et pour chaque district représentatif pour les membres de l'Assemblée Générale.

Les "Polls" seront ouverts le jour ci dessus, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures après-midi, aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le Jury de Police pour cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi;

L'élection devra être conduite et les retours devront être transmis conformément à la loi.

Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans, le 4 octobre 1847.

CONSEIL GENERAL.

RESOLU qu'à l'élection qui doit être tenue lundi le 1er novembre prochain, les bureaux d'élections se tiendront aux lieux et sous la surveillance des Commissaires et Greffiers ci-après désignés, savoir:

1er DISTRICT REPRÉSENTATIF.

1er District.—A la case à pompe de "Red Perry," No 12, rue Religieuses.—Commissaires: H. W. Palfrey, B. Whitney et Wm. E. Florance.—Greffiers: G. Lynch et W. H. Rousseau.

2e District.—A la maison de Degrange, rue Nayades, près de la station du chemin de fer de Carrollton.—Commissaires: C. A. Warfield, Felix Walker et Geo. E. Harral.—Greffiers: W. K. Foster et J. G. Goldsmith.

2e DISTRICT REPRÉSENTATIF.

3e District—Maison de Beaumillers, encoignure des rues Annunciation et Girod.—Commissaires: W. H. Garland, Paul Layet et James Dunn.—Greffiers: R. Shortridge et W. A. Bartlett.

4e District—A la case à pompe de la Compagnie des Pompiers No 16, rue Apollon.—Commissaires: J. P. Kerman, H. Lathrop et Geo. Shaw.—Greffiers: D. J. Ricardo et J. W. Wheaton.

3me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

5e District—A la case à pompe de la Compagnie des Pompiers No 2, encoignure Natchez et Tchoupitoulas.—Commissaires: J. E. Caldwell, P. L. Macey et Anthony Bogart.—Greffiers: Wm. F. Flower et James Conway.

6e District—A la salle de la Compagnie de Tu[illegible] encoignure Carondelet et Perdido.—Commissaires: R. G. Sykes, W. H. Hunt et H. F. Cantzon.—Greffiers: Thomas J. Burke, J. H. Heatt.

7e District—Au café de Weber, rue Gravier, entre St Paul et Gravier.—Commissaires: William Christy, T. Jordy et H. Peralta.—Greffiers: Joseph Howes et Thomas Bowman.

4me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

District No 8—A l'Hôtel de la rue Conti, entre Chartres et Levée.—Commissaires: M. C. Clapp, Wm. Andry, Anthony Rash.—Secrétaires: J. P. Gilly, M. Davidson.

District No 9—Au café de Cabran, encoignure Trémé et Bienville.—Commissaires: Chs. Lalouze, Francis Cook, Joseph Cole.—Greffiers: J. B. Breaux et A. H. Burt.

5me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

District No 10—Au Café de la Ville, encoignure Chartres et St Pierre.—Commissaires: A. Dobie, Benjamin Van Ostern, Perilliat, cadet.—Greffiers: A. Pellerin et G. Jacquet.

District No 11—Au café de Sabsau, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon.—Commissaires: J. Durel, Aim. Dejean, Norbert Vigne.—Greffiers: P. Hernandez et C. Olger.

District No 12—Au café de Valentin Moieces, encoignure Orléans et Marais.—Commissaires: F. Bossieu, C. Ramos et Victor Wiltz.—Greffiers: John Wiltz et E. Planchard.

6me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

District No 13—Au café de Barnes, encoignure Royale et Hôpital.—Commissaires: M. Barnett sr., F. Correjolles, T. Montreuil.—Greffiers: J. Quemper et L. Pere.

District No 14—Au café de John McDonnell's, encoignure Remparts et Bayou.—Commissaires: J. Coulter, A. Dupré, Gallien Préval.—Greffier: M. Elliott et R. Coulter.

7me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

District No. 15—Pour toute cette partie dudit district, situé entre le fleuve et le centre de la rue Claiborne, dans la maison de P. Palluzzo, encoignure Levée et Champs Elysées.—Commissaires: G. Pessy, A. Abat, F. Auzout.—Greffiers: J. G. Nicomède et P. F. Noguès.

District No. 16—Pour toute cette partie du dit district comprise entre la rue Claiborne et le Bayou St Jean, au poste établi sur la propriété Holland.—Commissaires: P. Casanova, J. Solomon, F. Coquet.—Greffiers: J. F. Baudue, L. Kernion.

District No. 17—Pour toute cette partie dudit district, situé à Milneburg, au Pontchartrain, à l'Hôtel Washington, au bout du chemin de fer.—Commissaires: S. H. Page, C. F. Erhart, J. Peasley.—Greffiers: E. Hill, C. L. Bell.

8me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

District No 18—Pour toute cette partie du 8me district représentatif, compris entre le fleuve et le centre de la rue Casacalvo, au café de Siewerseau, encoignure Victoire et Enghien.—Commissaires: J. Jones, M. Weysheimer, C. F. Saunders.—Greffiers: E. Laverty, J. Olff.

District No. 19.—Pour toute cette partie dudit District, après la rue Casacalvo, à la maison de J. Guerrero, encoignure Grands Hommes et Champs-Elysées.—Commissaires: L. Trigant, F. Newman, Jr, L. Garvey.—Greffiers: G. W. Harby, T. Castarede.

9me DISTRICT REPRÉSENTATIF.

District No. 20.—Pour toute cette partie du 9me district représentatif, situé entre les rues Enghien, avenue Lafayette et Elmyre, chez Miguel Cuberes, encoignure Levée et Clouet.—Commissaires: S. P. Farge, P. G. Collins, J. B. Dolhonde.—Greffiers: J. R. Vienne, J. J. Lugenbuhl.

District No 21—Pour toute cette partie du dit district, après la rue Elmyre, au café établi sur la propriété Trémé, face au fleuve.—Commissaires: H. Tremé, B. H. Payne, H. Egers.—Greffiers: A. Tremé et B. Cornu.

JOHN L LEWIS, Shérif.

5oct

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846.

L'ANNÉE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente-deux et demi pour cent* sur le montant des primes: $650,880 90 pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre 1842	32	pour cent
" " 1843,	31	"
" " 1844,	36	"
" " 1845,	00	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres*.

Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $695,656 62 le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de primes payées depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.

Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.

L. MATTHEWS Agent: Encoignure des rues Camp et Douane

CHAUX DE THOMASTON—500 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

CHAUX POUR SUCRERIE—100 barils excellente chaux pour clarifier le sucre, garantie être supérieure à n'importe quelle qualité faite pour cet usage. ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

GOUDRON—BRAI ET RÉSINE—1,450 barils, en magasin et à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

BRIQUES A FEU—95,000 briques anglaises, do Pensacole et de Pittsburg, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30sept—2m 98, Magasins

TÉRÉBENTHINE COMMUNE—Pour le pont des navires, excellent article pour préserver les ponts, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

CIMENT.—Pour citernes à mélasses et à eau excellent article qui n'est surpassé en bonté, par aucun autre ciment aux Etats-Unis, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

80 Barriques vin Montferrand; 20 do St Julien, do 20 1/2 do do
150 caisses Haut Sauterne, blanc; 110 do Barsac.
25 do do do bo 24 1/2 bouteilles.
25 do do rouge Chât.-Margaux do do.
20 do do do Chât.-Lafitte, vieux extra, &c. &c., à vendre par DUBUCH F., 30sept 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

EN débarquement du navire Southerner, de New-York:
30 caisses canelle, 900 livres muscade;
4 surons clous de girofle, à vendre par
DOMINIQUE LANATA, 5 oct Nos. 9 et 10, rue Jefferson

CIGARES PRINCIPES véritables—A vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 5 oct 24, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—179,000 cigares, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 5 oct 24, Vieille Levée.

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 14juil 40, Gravier

SALSEPAREILLE

[illegible]

LE remède le plus extraordinaire qui soit au monde.

Mis en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres; effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

Remède de Printemps et d'Eté.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis deux ans, ce remède a opéré plus de 35,000 cures, dont au moins 5,000 dans des cas réputés incurables.

Rhumatisme chronique, plus de	3,000 cas.
Dyspepsie,	2,000 "
Débilité générale	400 "
Maladies de femmes	7,000 "
Scrofule	2,000 "
Maladie du foie	1,500 "
Hydropisie	2,500 "
Phtisie pulmonaire	3,000 "

Et plusieurs milliers de maladies causées par le sang, telles qu'Ulcères, Erysipèles, Boutons, d'Artres, Migraines, &c., &c.

Ces faits peuvent paraître incroyables, mais ils sont garantis par des lettres de médecins et de nos agents dans la plupart des villes des Etats-Unis. M. Van Buskirk, pharmacien à Newark, New Jersey, nous en a cité plus de 150 dans cette ville seule. A New York, nous pouvons invoquer le témoignage d'un grand nombre d'hommes influens et dont la véracité est au-dessus du doute. C'est le meilleur remède connu pour prévenir la maladie. On peut dire hardiment que, cette année même, il a sauvé la vie à plus de

5,000 enfans,

en les préparant contre les chaleurs de l'été.

G. W. McLean, capitaine dans la marine des Etats Unis, et membre de la législature du New Jersey, nous adresse le certificat suivant:

Rahway, 25 janvier 1847.

Il y a un an, je fus attaqué par l'*Influenza*, et réduit à une grande faiblesse. On me conseilla la Salsepareille de Townsend. J'en pris deux ou trois bouteilles et fus soulagé. Ayant continué jusqu'à ce jour, ma santé est presque entièrement remise.

G. W. McLEAN.

En publiant ce certificat et quelques autres de même nature, M. John Jackson, éditeur du *Republican* de Rahway, ajoute: *Les succès de l'Extrait de Salsepareille du Dr. Townsend sont vraiment merveilleux. Les certificats de M. McLean, du Rev. M. White, bien connus en cette ville, en font foi. La signature de deux hommes aussi intelligens est une forte garantie de l'efficacité de ce remède.*

TROIS CAS DE SCROFULE.

Le certificat suivant prouve que la Salsepareille de Townsend est toute puissante contre l'impureté du sang.

Dr. Townsend.—Monsieur, J'ai le plaisir de vous apprendre que trois de mes enfans, attaqués d'humeurs scrofuleuses, ont été guéris par l'usage de votre Salsepareille. Ils n'en ont pris que quatre bouteilles, et tout a disparu.

Agréez, &c. ISAAC W. CRAIN.
New York, 1er mars 1847. 104, rue Wooster.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencemens; la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède, lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

Dr. Townsend.—Monsieur, depuis quelques temps, ma femme souffrait d'une débilitation générale du système, et d'une sensation de pesanteur dans le bas-ventre. On lui conseilla l'usage de votre Salsepareille. J'appris qu'elle avait produit de très bons effets dans des cas semblables. Elle résolut alors de s'en servir, en suivant vos recommandations. Il n'en fallut qu'une bouteille pour lui rendre la santé.

Agréez, &c. M D MOORE, Grande rue.
Albany, 17 août 1844.

AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

En général, les femmes se trouveront bien de l'emploi de la Salsepareille de Townsend. Leur système en reçoit une nouvelle énergie, sans que cet effet soit poussé trop loin, de manière à produire une réaction fâcheuse, ainsi que cela arrive trop souvent avec les remèdes nombreux dont on se sert pour réparer les forces.

OPINION DES MÉDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecine de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le connaissons que c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H P PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Greenport, Long-Island

Dr. Townsend.—Monsieur, c'est avec plaisir que je vous apprends que j'ai constaté, dans plusieurs cas tout récens, les meilleurs effets de l'usage de votre Extrait de Salsepareille. Je l'ai moi même souvent administré; jamais sans produire un bon résultat. Dans les maladies causées par le dérangement des voies digestives, la jaunisse, etc., ce remède a surpassé mon attente. Veuillez m'en envoyer deux douzaines.

Agréez, etc., S. C. PRESTON, M. D.
10 juillet 1846.

DYSPEPSIE.

Aucun médicament n'a jamais autant approché de l'action des sucs gastriques, pour décomposer les alimens et fortifier les organes digestifs que l'Extrait du Dr. Townsend. Il guérit radicalement tous les cas de dyspepsie, récents ou chroniques. Parmi une masse de certificats, signés par des personnes respectables et de bonne foi, nous prenons au hasard.

DEPARTEMENT DE LA BANQUE,

Albany, 10 mai 1845.

Dr. Townsend.—Monsieur, depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie; aigreurs d'estomac, perte d'appétit, chaleurs dans la poitrine; aversion pour toute espèce d'alimens, dont je ne pouvais garder qu'une très petite partie, tels étaient les symptômes. J'avais essayé de tout, mais en vain. Il y a deux mois, j'ai pris votre Extrait de Salsepareille, en désespoir de cause. Après l'emploi de six bouteilles, mon appétit était revenu, et les vigueurs avaient disparu.

Agréez, etc., W. W. VAN ZANDT.

Hémorrhoïdes.

L'Extrait de Salsepareille n'est pas moins efficace contre cette douloureuse maladie, que contre les maladies et vices du sang, la dyspepsie, etc. En voici la preuve:

Dr. Townsend.—Monsieur, les effets de votre Salsepareille sont vraiment merveilleux. Depuis huit ans, les Hemorrhoïdes m'ont fait éprouver de cruelles souffrances, sans espoir de guérison. Encouragé par les succès divers de votre Extrait, je me décidai à en essayer, et j'ai le bonheur aujourd'hui d'être radicalement guéri. Faites de ce certificat l'usage que vous voudrez, et envoyez nos les incrédules. Je serai bien les convaincre.

JOHN HALL, 49 rue Fulton.
New York, 6 juillet 1846.

RHUMATISME.

Des cures merveilleuses ont été opérées par l'Extrait de Salsepareille. La maladie a cédé, même dans les cas chroniques, où les membres étaient enflés et où les douleurs semblaient partir des os.

Dr. Townsend.—Monsieur, une douleur rhumatismale, ayant son siège dans la jointure de la hanche, me retenait depuis longtemps au lit. Un de nos premiers médecins n'avait rien pu faire pour me soulager. L'usage d'une seule bouteille de votre Salsepareille m'a guéri; je n'ai plus de la maladie que le souvenir.

ASHBELL WALKER, 22 rue Daniels' Albany, 2 janvier 1845.

Le certificat suivant est de M. Seth Terry, un des avocats les plus respectables de Hartford, dans le Connecticut.

Dr. Townsend.—J'ai fait usage d'une bouteille de votre Salsepareille, qui a produit un excellent effet sur une douleur de Rhumatisme chronique à laquelle je suis sujet depuis une chute qui m'est arrivée il y a quelques années. Envoyez m'en deux bouteilles, aux soins du Dr. Seymour. J'ai parlé de votre Salsepareille à nos meilleurs médecins, qui tous la recommandent.

SETH TERRY.

Hartford, 12 mars 1845.

Préparé et vendu par S. P. TOWNSEND M. D., No. 126, rue Fulton, à New-York.

Nouvelle-Orléans, en vente chez J. WRIGHT, Seul Agent, 23 août—1an 151 rue de Chartres

CALLIGRAPHIE.

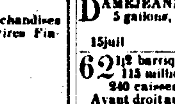

M. DOLBEAR ayant repris sa santé, serait satisfait de voir ses élèves revenir à son ACADEMIE D'ECRITURE, No 15 rue du Camp.

Il pourra en admettre de nouveaux durant tout le cours de l'automne et de l'hiver. Les enfants de 6 ans jusqu'aux personnes de 50 ans peuvent acquérir, en très peu de temps une écriture coulante et belle.

Les élèves des autres écoles peuvent prendre leurs leçons à 4 heures, afin de n'être pas dérangés dans leurs autres leçons. 28sept

MARCHANDISES FRANCAISES,

J. LEVOIS,

68, *rue de Chartres.*

OFFRENT à vendre en gros, les marchandises suivantes, en débarquement des navires Finland et Brunswick, du Hâvre:

12 balles cotonnade bleue foncée;
8 do do nouveauté;
18 ballots do à carreaux noirs;
10 do toile coton écossais;
4 do do laine do;
4 do guinghame d'automne à carreaux;
2 do laine écossaise, grande nouveauté;
1 caisse cachemire d'Ecosse 5/4 gris assorti;
1 do mousseline laine imprimée;
1 do do do couleurs unies;
1 do do do noire, 3/4 et 5/4;
1 do châle laine Janny, 6/4 et 7/4 nouveautés;
1 do écharpes cachemires, mousseline laine;
1 do fichus et pointes, mous. laine et cachemire;
1 do 250 douz. gants peau assortis;
1 do bourses soie et coton gants de soie et cravates satin noir;
2 do bretelles de toutes qualités;
1 do jupons crinoline unis et façonnés;
2 do gilets tricot laine, grandes tailles;
3 do do do coton do do;
16 do chapeaux noir p. homme par 1 douzaine;
3 do do do et gris pour enfans;
1 do coulisses et rubans fil;
1 do lacets coton noir et blanc;
2 do vaux cirés et tiges de bottes;
2 do do vernis et avants pieds;
2 do doublures et maroquine noire,
3 do couverts métal et fer battu;
2 do anneaux à rideaux No. 1 a 5;
1 do brosses à dents et à ongles;
1 do peignes buffle, corne et &c.;
2 do capsules F. L. & G. D. par 200.

AUSSI:

Des navires Vicksburg, Sultana et autres de N York
12 caisses cartes à jouer "Steamboat";
2 do do do "Two Heads";
2 do do do "Spanish";
2 do do do "Merry Andrew;
1 do do do "Eagles & Guilt;
2 do baleines de toutes longueurs;
1 do peignes à nœuds assorties;
1 do brosses à cheveux;
1 do poudre de riz;
1 do peignes ivoire de toutes qualitées. 18 s.

GRAINES DE CHANVRE.—60 boisseaux graines fraîches, de qualité supérieure, à vendre à bon compte, au magasin de WM. DINN, 11, Commune

VIN de Catalogne.—150 barriques vin de Catalogne, marque Marseille; 70 barriques vin de San Vicens, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, 30sept coin Condé et St Philippe

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Finland du Hâvre,
100 douzaines chemises de couleur, Mulhouse.
500 do bourses soie, de toutes grandeurs.
100 grosses do coton de plusieurs qualités.
O TALAMON, 44, rue de Chartres

AMANDES FRAICHES.—25 barillets amandes douces, 30 livres chaque; 30 boîtes amandes amères, 25 livres chaque, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11 oct—6 21 Vieille Levée

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA:
130 livres muscade No 1.
2 estagnons essence Bergamotte.
2 do do do de Menthe.
2 do do do de Limon.
100 onces essence de Rose. 20juil

PIANOS.

LA MAISON J. PAIVRE & J. D. ALLOVON, rue Conti, No. 44.—A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos, de Paris. Il se chargera des commandes concernant les instrumens de musique.

NOTA.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de pianos de leur système, et des pianos indispensables pour le pays; ils continuent aussi à tenir des pianos de Pleyel et d'Erard.

Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter à des prix qu'aucune autre maison ne peut faire.

LOCATION, ACCORDS ET RÉPARATION.

25 juin.

MOULIN A VAPEUR A SCIER et à embouveter.

LES soussignés ont l'honneur de faire part au public que leur Etablissement est en opération depuis le 1er septembre, et qu'ils sont prêts à recevoir toute espèce de commande concernant leur genre de travail, et qu'ils auront constamment en main un **Assortiment de Bois** tout travaillé.

L'exactitude et les soins que les soussignés apporteront à leur travail leur fait espérer le patronage des entrepreneurs et du public en général.

DUBOS & CLELAND,
Rue des Champs-Elysées,
4 sep—2m entre Morales et Urquhart

NEGRES A VENDRE.

SOIXANTE-QUINZE NEGRES venant d'arriver et à vendre au dépôt longtemps établi à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des esclaves durant toute la saison. Cet établissement étant le plus ancien de cette ville, les personnes qui ont besoin d'acheter des esclaves feront bien de venir voir ceux qu'il a en vente.

JAMES T. BLAKENEY
2sept—3m Agent pour Hope H. Slater.

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général que par suite de la grande clientèle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine à coulé de ce genre à la Nouvelle-Orléans, de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil, elles se convaincront que c'est bien absolument le même dont on se sert dans les meilleures maisons de France. Ceux qui n'ont point encore essayé son travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaits, et ne manqueront pas d'apprécier l'avantage de ce nouveau genre d'apprêts; par ce moyen on évite les trous d'épingles qui dans les anciens sont occasionnent souvent des déchirures. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par cette machine à vapeur, permet au soussigné de travailler à une grande réduction de prix tout en garantissant son ouvrage. Il engage donc Messieurs les marchands de nouveautés qui peuvent avoir des étoffes avariées à s'adresser à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre; habillemens en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châles cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives, teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir reteints en diverses couleurs.

9juil—4m J. HERICY.

TEINTURES ET NETTOYAGES

PAR LA VAPEUR.

MOIRAGE D'ETOFFES DE SOIE.

PERINAUD,

136, *rue de Chartres,* 136.

ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire reparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail; car ses échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour moirer les soieries en leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune maison de cette ville, il est le SEUL POSSESSEUR D'UN CYLINDRE MECANIQUE A MOIRER ET LUSTRER LES ÉTOFFES.

Remet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général; fait les pièces pour marchands à des prix modérés.

SUCCURSALES. Rue de Chartres, encog. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe

On demande des ouvriers. 16sept—3m

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS

LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.

Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du [illegible] et du paquet d'une demi-livre et jusqu'à quantité de 500 livres.

Les personnes qui pourront avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, auront leurs demandes exécutées dans le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et bien que ce qui vient de l'étranger.

VERNIS—A meubles et à voiture, vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 13 a 500 livres; blanc de ceruse pur; idem extra et No 1; Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire, Noir patente, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert Brunswick, Noir chimique et Noir bleuatre, Umber de Turquie, Umber assorti, Vert Parisien. Mastic en bladers et en grenier. Couleurs pour peinture en tubes; Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Americain, Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Paris de Hollande, Blanc de roche, Chrome jaune et vert; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martis, Vermillon, Lacque, Bleu de raffineur et noir patente.

Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi.—Une composition pour peindre les toits des maisons et les vaisseaux. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois beaucoup plus que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures, des couleurs et instruments de peinture de portraits, et tous autres articles concernant la peinture des maisons en général. ROBERT CLANNON & Co.
7 nov—1an 46, rue du Canal

Cuisines patentées de Beebe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et engagent de les faire placer partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, et très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une boule placée en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, quand elle est en usage, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S MASPEREAU & Co,
27 aout—1 Rue Condé, No 22

700 Grates! Grates! Grates, à vendre à des prix très modérés, par les soussignés, qui se chargent de les faire poser. S. MASPEREAU & Co., 2 aout 22, rue Condé

EAU DE VIE d'Alex. Seignette—En débarquement de la barque Diane, de Bordeaux:
10 demi-pipes et 10 1/4 pipes eau-de-vie, 4e preuve.
10 do et 10 1/4 do do pale (light color), à vendre, sous les clefs de la Douane, par LOISON & SILVESTRE, 23aout 36, rue de Chartres.

A LA GRANDE VARIÉTÉ.

No 49 & 50, rue de Chartres.

LES Dames sont respectueusement informées que ces magasins sont très bien assortis en toutes espèces d'objets nécessaires pour la couture, tels que, fil, coton à coudre, galons, agrafes, soie à coudre, boutons en nacre pour les habillements d'enfants, &c.

Bretelles d'enfants, gants fil d'Ecosse pour dames, cabas, paniers fins, paniers à provisions, paniers à verres et à ouvrage, gants, bas d'enfants de toutes grandeurs, bas anglais, demi-bas de fantaisie et écrus bourses, ombrelles et demi-parapluies, baleines pour robes, pommade par livre, eau de Cologne, savons de toilette, peignes écaille et autres, brosses à tête, brosses à poudre et à dents, poupées habillées et autres jouets, toile et taffetas cire, et un très grand assortiment d'autres objets. B. PIFFET.

2juin

LIQUEURS—40 caisses absinthe Suisse, Dubied;
20 do maraschino;
20 do curaçao, en bouteilles;
10 do do do de gris;
15 do liqueurs assorties, Motelay
20 dame-jeannes vieux cognac de Maglory, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 25 sept 31, Vieille Levée.

DAMEJEANNES—900 damejeannes de 1, 2, 3, 4 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE, 15juil 103, rue Royale.

62 1/2 barriques vin blanc.
115 milliers bouchons fins.
240 caisses vin rouge.
Ayant droit au drawback.
MARTIAL PEYRET & Co., 20juillet No. 27, rue St-Louis

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON, 20 mai 162, rue Royale

BONNETERIE—A vendre par le soussigné, provenant d'importations récentes:
300 douzaines chaussettes coton écru, assorties de qualités, 50 douzaines de mérinos blanc, 200 douzaines gants soie et laine. JOHN BELLOW Jr., 7juil 9, Canal

10 Milliers cigares de la Havane, marque duc de Montpensier, à vendre par J. & J. TARDOS, 30jn 15, Conti

VIN DE CATALOGNE—200 pipes à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2oct 90, rue St Louis.

WHISKEY—60 barils whiskey rectifié, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 2oct 90, rue St Louis.

CURAÇAO & Maraskino—40 caisses qualité supérieure, à vendre par AUG. MOLIER, 2oct 90, rue St Louis,

ANISETTE—500 paniers anisette fine, surfine et superfine, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis. 2oct

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Diane, venant de Bordeaux:
240 Barriques vin rouge,
100 Demi barriques vin blanc,
800 Caisses vin rouge,
10 Quarts de pipe Cognac, 4e preuve, Castillo
18 s G. M. LUCAS, 30, rue Bienville,

CHARRONAGE—10 paires roues de charrettes à boeufs, dimensions assorties; 20 brouettes à terre; un wagon à cheval, complet, en débarquement du navire Robert Burton, à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co, 17 juil No 58, rue Tchoupitoulas

Draps français.

LES soussignés agents de la manufacture des draps de Marius Paret, à Sedan, offrent à vendre à bas prix:
5 balles draps noirs assortis, comme suit:
Drap noir ordinaire, drap noir fin.
Do do extra fin.
Casimir zéphir, 1re qualité,
Satin noir do do
5 pièces drap écarlate.
LOISON & SILVESTRE, 5oct 36, Chartres.

SUCRE.—30 caisses sucre blanc en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 5 oct 96, Vieille Levée.

SUCRE—50 boucauts muscovado, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 5 oct 96, Vieille Levée

OUTILS ET COULEURS—Un assortiment bien choisi—aussi 100 douzaines pinceaux et brosses, pour couleur et badigeon, à vendre par R. CLANNON, 46, Canal. 1er sept

CONDUITS à la geôle de Police de la Municipalité No 2:

SARAH, négresse, se disant appartenir à Madame Taylor; elle est âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais.

DANIEL, mulâtre, se disant appartenir à M. Drausin Labranche, paroisse St-Charles. Il est âgé d'environ 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces, parlant anglais et français.

Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ,
21sept ler lieutenant de la garde.

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 2, les esclaves suivants:

BENJAMIN ROSS, mulâtre se disant libre et qu'il est à la charge du capitaine Cable, ou William Woods; il est âgé d'environ 49 ans, taille de 5 pieds 5 pouces et demi, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ, Jr.,
2oct—1m3pe 1er lieutenant de la garde.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No. 2, les esclaves suivants:

JACK, nègre se disant appartenir à Mme Briggins; il est âgé d'environ 30 à 33 ans, taille de 5 pieds 5 pouces 3/4; ayant une cicatrice sur la joue droite et sur le bout du nez, provenant d'une coupure; ne parlant que l'anglais.

GEORGE BROWN, petit mulâtre, se disant appartenir à Mme Converse; il est âgé d'environ 7 à 8 ans, taille de 3 pieds 10 1/4 pouces ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ, Jr.,
18sep—1m 3 p e 1er lieutenant de la garde.

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No 3.

LOUIS, griffe, se disant appartenir à M. Dunn, ou à Théodore Roux; il est âgé d'environ 8 à 9 ans, taille de 3 pieds 8 pouces, parlant français et anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du Recorder en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ Jr.
14oct 1er lieut. de la garde.

10 de Récompense

POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de R. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josias Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poydras ou elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes.

S'adresser à CHARLES A JACOBS,
23sept 30, Bank Pla e.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, samedi dernier, une négresse nommée MARIE WELSH, âgée d'environ 33 ans, d'une taille ordinaire, ayant une cataracte sur un œil; elle se balance en marchant, et parle anglais seulement. Elle a été vue rodant aux alentours du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera la dite esclave dans une geôle ou la ramènera à GEORGE BROWN,
11aout—2m Eng. Royale et St Anne

$50 DE RECOMPENSE.

S'EST absentée le 27 septembre courant, la mulâtresse claire MATILDA ou TILLA, âgée de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, yeux à fleur de tête, forte et ayant de l'embonpoint. Elle porte habituellement un garde soleil quand elle s'absente, ce qui lui arrive souvent. La récompense promise sera payée sur conviction des personnes qui lui donnent asyle, ou $10 pour la loger dans une des geôles de la ville. GEO. R. BEARD,
20 sept—1m coin Julia et Magasins

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 28 août dernier. Marque particulière: —un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.

Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.

S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Tardos, 15, rue Conti,

28sep G. St AMAND.

BRODEQUINS A GUETRES.

En débarquement du navire Moselle et en magasin:

100 caisses bottes, souliers, brodequins, &c., pour hommes et pour femmes, à vendre par FROST & Co, Magasins.

MAISONS A LOUER—La résidence No 20, rue Tchoupitoulas, dans une des plus heureuses positions de la ville pour boarding et pension, ayant été établie comme telle durant les dernières années.

Deux Maisons rue Philippa, près celle Poydras, avec une grande cour.

Deux Maisons à étages en briques, rue St-Jean, près le Bayou.

Une Maison avec un grand terrain, rue Hevia. Le Magasin No 20 rue Tchoupitoulas.

On peut en avoir possession le 1er novembre prochain. S'adresser à R. CLANNON, 7 sep 46 rue Canal

LE soussigné a dernièrement reçu et il offre à des prix modérés, les articles qui suivent:

Cire blanche en pains et en tablettes, miel très blanc et pur et de qualité supérieure, en bouteilles, gomme résine Manahu, beurre de cacao, jus de citron, huile essentielle de citron, do de bergamotte, do de rose, do do de lavande, do do de romarin, do d'anis, do d'origan, sparadrap en roleaux pour chirurgiens, chandelle aux plaies, tissu vesicatoire, taffetas imperméables pour les plaies, beurre de cacao de différentes numéros, eau de Saratoga, etc., à vendre par H. BONNABEL, 2 oct rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez

VINS—110 barriques vin rouge Montferrand;
30 do do vieux St Julien à famille;
20 barriques vin rouge St Estephe;
20 1/2 do do et Montferrand.
15 1/2 do do blanc vieux Haut Sauterne.
20 barriques Marseille, marque Bergasse
150 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne et Barsac.
50 do rouge Château Margaux en 1/2 bout
10 do Chateau Lafitte extra
100 caisses de fleur d'orange 30 do vermout
200 dame-jeannes du Havre, &c. &c.
A vendre par DUBUCH Frères,
14 sept 77, St Louis entre Royale et Bourbon

EN magasin et à vendre par le soussigné:
2 caisses alepine noir, pur, assortie,
2 caisses noires de laine noire,
1 do schals do do, 6, 7 8 et 9 1/4;
1 do do cachemire pour à franges en soie, 6, 7 et 8 1/4;
1 do drap français, noir et c. de la manufacture de St
1 do casimir noir,
1 do doffre cachemir noir uni
1 do do pour table et piano en drap, imprimés brodées;
1 do couverts pour table et piano, en drap, mulets et broches;
350 do schals crêpe de Chine brodés, ayant droit au draw back;
1 do schals crêpe de Chine blanc, très riche
Des navires Zurgeon et G. Stevens:
10 caisses de chaux éco ou à franges;
10 do cachemire d'Ecosse, dessins nouveaux;
12 do mousseline de laine, do do,
15 do toiles anglaises;
10 do do do do, ayant droit au drawback.

Un assortiment de chemises et caleçons en coton, mérinos et laine Wool, chemises noires en coton pour enfant, &c. &c. H. G. DU VIVIER, 4 sept No. 13 rue du Canal

LAMPES solaires, Candelabres, Porte bouquets, etc.—Les soussignés ont l'honneur d'inviter leurs pratiques et le public à venir examiner un assortiment complet et nouveau de ces articles, qu'ils viennent de recevoir, et dont le St Maspereau a fait le choix lui-même dans les meilleures fabriques du Nord, et qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

S. MASPEREAU & Co.
2sept 22, rue Condé.

Marchandises fraîches de Paris, pour l'Automne.

LE soussigné vient de recevoir, 4 caisses d'étoffes nouvelles pour rideaux; 1 caisse Calicos français, nouveau goût, 1 caisse cachemires satin, riches; 2 caisses Parasols de Paris, de tous genres et de toutes couleurs, et de la dernière mode. Le tout à vendre à des prix raisonnables.

C. M. SIMPSON,
18 sep 38 rue de Chartres, seconde porte après la rue Douane

Nouvelles Etoffes pour deuil.

C. M. SIMPSON, No. 38, rue de Chartres, seconde porte après la rue Douane, vient de recevoir de France un assortiment complet de marchandises convenables pour le grand et le petit deuil; parmi ces articles se trouvent:

Bombazine jet et bleu-noir, alpacas dito;
Mousseline de laine, qualité supérieure;
Bareges noirs, de tout prix;
Idem à tres bon marché;
1 caisse parasols noirs, riches;
1 caisse parasols noirs, à bas prix;
1 caisse crêpe noir.

DE PLUS—Attendu de New-York, un vaste assortiment de marchandises noires, des goûts les plus nouveaux que peut offrir la place. 18 sep

GOMME blanche triée.—3 futailles gomme blanche, triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 8sep 11, Conti.

MAQUEREAUX.—100 barils maquereaux frais No 3, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 7sep 40, Gravier.

B. VALLS a transporté son bureau du No 98 au No 37, rue de la Commune, ou il continuera le même genre d'affaires. 2oct

30 quarts pipes eau de vie Maglory.
15 demi pipes do do
5 demi do 3/4,
10 quarts do do
Ayant droit au drawback, à vendre par J. & J. TARDOS, 2oct 15, Conti.

200 tierçons de vin blanc, divers crus.
100 barriques vin rouge do do
A vendre par J. & J. TARDOS, 2oct 15, Conti.

CACAO DE TABASCO—30 balles cacao de Tabasco, dans les magasins de la Douane, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 2oct No. 31, Vieille-Levée

VIN DE MARSEILLE—125 barriques vin rouge de la marque Bergasse, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VERITABLE Guignolet d'Angers—75 paniers et demi paniers Guignolet, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, rue St-Louis

VIN rouge en barriques—40 barriques bon vin rouge pour familles, marque Montferrand, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VINAIGRE de vin blanc—15 barils vinaigre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

OLIVES ET CAPRES—100 caisses olives et câpres fraîches, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St Louis

VIN DE CATALOGNE—200 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

COUVERTURES de marine—5 balles couvertures blanches à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 sept 40, Gravier.

POIVRE ET CASSE.—150 sacs poivre et 1,500 nattes casses, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 7sep 40, Gravier,

SUCRE HAVANE.—60 caisses sucre jaune, de la Havane, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7sep 40, Gravier.

SUCRE RAFFINE.—350 colis, en pains, en morceaux et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7sept 40, Gravier.

CAFE RIO.—600 sacs café Rio, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7sep 40, Gravier.

VIN DE XERES—100 barils, vin de Xeres, dans les magasins de la Douane ayant droit à débenture, et à vendre par HEPBURN & TURPIN, 25 sept 31, Vieille-Levée

LAINE MEXICAINE—25 balles laine mexicaine, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 25 sept 31, Vieille-Levée

SUCRE DE LA HAVANE—200 barils, brun et jaune, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 25 sept 31, Vieille Levée

SAVON WINCHESTER ET CHANDELLES.—En débarquement du navire Waldron, 20 caisses chandelles longues et courtes, de 6 et 8 à la livre,—125 do de 60, 40 et 45 livres savon No 1,—30 do de 45 livres, marque Eagle, à vendre par J. P. BERCIER & CO, 18 juin 54, Vieille Levée.

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible] LOUISIANE.—[illegible] de la Nouvelle-Orléans. [illegible] la Louisiane, à tous ceux que ces présentes pourront concerner, salut:

Attendu que Pierre Antoine Giraud ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour ledit jour, vente fut enregistrée le 13me jour d'octobre de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qu'elles pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 3me jour d'octobre de l'année 1846, en vertu d'un décret de la Cour de Commerce rendu le 24me jour de mars de l'année 1846, dans l'affaire de Mary Jackson vs James Hopkins et al, No 7997 du docket de la Cour de Commerce, à laquelle vente Pierre Antoine Giraud s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,300 payable un 1/4 comptant et la balance payable par sommes égales, à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantie par hypothèque sur la propriété, jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 p. cent en cas de non paiement à échéance.

Description de la propriété d'après la vente judiciaire:

Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Conti, Bienville et du Bassin, et formé de la totalité du lot No Quatre et partie du lot No Trois, d'après le plan de cette partie de la ville, dressé par Joseph Pilie, voyer, et déposé en l'étude de Feux de Armas, ci devant notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesurant, en pieds français 33 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 120 pieds, et traversant ledit îlet entre lignes parallèles jusqu'à la rue du Bassin, sur laquelle il a une égale façade de trente-trois pieds trois pouces; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante sept et la soixante douzième année de l'Indépendance des Etats Unis.

J. B. TOLEDANO, Dep. Greffier.
18oct—3fen30

Succession de J. H. Flathman.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu John H. Flathman sont notifiées par ces présentes de les présenter dûment certifiées au soussigné avocat de l'administratrice. PIERRE BIRON, Avocat.
16oct—3 51, rue Ste-Anne

COUR DU SIXIEME DISTRICT.—Est Baton Rouge.—Dans la succession de John Devenport.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de John Devenport, de la paroisse d'Est Bâton-Rouge, auront à les présenter à Charles Devenport, administrateur, résidant près de Manchac, paroisse d'Iberville, ou au soussigné, son avocat, en la ville de Bâton Rouge.

7 oct—1 m J. M ELAM.

Succession de Catharine Ash, alias Nash.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau et compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau et compte.

Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU, Greffier
13oct—3fen10

Succession de W. H. Haywood.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Louis Bernhaud a présenté une pétition à cette Cour, pour obtenir des lettres de curatelles de cette succession.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, ce 13 octobre 1847.
13oct—3fen10 ALF. ROUSSEAU, Greffier.

Succession de Jose Tur.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francisco Tio, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS
13oct Dep. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Albertus K. Aken a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Walker, decedé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS
13oct—3fen10 Dep. Greffier

Succession de Gabriel Bourdeloue.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Jean Pierre Michel Dupré a présenté une pétition à cette Cour pour obtenir des lettres de curatelle de cette succession. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, ce 12 octobre 1847.
13oct—3fen10 ALF. ROUSSEAU, Greffier.

Succession de Edward Conoley.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 504—Il est ordonné que toutes les personnes intéressées soient notifiées dans dix jours, à dater de la première publication, et de montrer, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution déposé en cour le 6 octobre 1847, par l'administrateur de la succession d'Edward Conoley, ne serait point homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 8 octobre 1847. LOUIS R. COURTIN, Député Greffier
9 oct—3fen10

Succession No. 609—Succession Patrick Cronan.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Il est ordonné que toutes les personnes intéressées déduiront dans les dix jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution provisoire déposé en Cour le 7 octobre 1847, par le curateur de la succession de Patrick Cronan, ne serait pas homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément audit tableau.

Par ordre de la cour.

Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, le 8 octobre 1847. LOUIS R. COURTIN, Député Greffier
9oct—3fen10

Succession de Frederick Vonder Woge.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées déduiront dans les dix jours qui suivront la première publication, de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution déposé en Cour le 8 octobre 1847, par le curateur de la succession de Frederick Vonder Woge ne serait pas homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément audit tableau.

Par ordre de la cour.

Bureau du greffier, Nlle Orléans, le 8 octobre 1847. LOUIS R. COURTIN, Dep. greffier
9oct—3en10

Succession de Michael Bloomer.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orleans.—Attendu que John Bloomer a ce jour, présenté une pétition à la susdite Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle de la succession de Michael Bloomer.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.

Par ordre de la Cour, ce 11 octobre 1847.
13oct—3e 10 F. LEBLANC Greffier.

Succession de Patrick Boyle.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
14 oct—3en10 EMILE BORDELOIS Député Greffier

COMMUNITY & CHIRURGIEN DENTISTE.

RUE BOURBON, No.280.

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,

SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,

PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 dec

[illegible] et résidence, rue Baronne vis à vis le gouvernement.

LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la fabrique des dents artificielles, particulièrement dans celle du ratelier complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui a eu lieu dans l'Etat.

Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent les avoir posées à mon établissement, dans le plus bref délai possible, et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.

J'ai eu pour principal objet de faciliter à toutes les classes, le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle m'a obligé à employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste français, d'un grand talent. Les créoles le trouveront toujours disposé; ses opérations nonobstant cela seront constamment vérifiées et approuvées par moi.

Les dentistes trouveront toujours chez moi des rateliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 déc—1 an

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses habitués et à tous les amateurs de la chasse, qu'il a transporté son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 160.
18sept—6m A. SOUBIE.

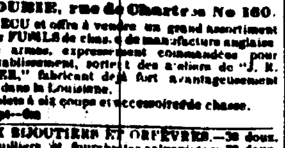

A. SOUBIE, rue de Chartres No 160.

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise.

Ces armes, expressément commandées pour son établissement, sortent des ateliers de "J. R. COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.

Pistolets à six coups et accessoires de chasse.
18sept—6m

AUX BIJOUTIERS ET ORFEVRES.—30 douz. cuillers et fourchettes galvanisées; 30 douz. cuillers à thé galvanisées; 10 do fourchettes et cuillers dorée.

Ces articles ont été reçus en consignation, et nous vendrons tout le lot à bon compte.

H. DE GOER & RIPPLARD,
7 aout 21, Magasins.

EN débarquement de la barque Oreo, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
12 paniers de guignolet.
13 caisses liqueurs superfines.
20 " Maquereaux à l'huile.
50 " Sardines do
31 " Petits-pois.
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
15 juil 20, rue de la Douane

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

EN vertu d'un writ de fi. fa., à moi adressé par l'hon. A. Canonge, 1ère Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1847, j'exposerai en vente publique, le mardi, 19me jour d'octobre 1847, à 3 heures P. M., au coin des rues Victoire et Champs Elysées, un certain cheval gris ayant plusieurs taches brunes, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant. FRANCIS MOUNEY, 5oct—3fen10 Constable

J. A. Blanc vs Municipalité No. 3—No. 1,440.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable A. Canonge, Cinquième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, daté du 17 septembre 1847, j'exposerai en vente publique samedi, le 23 octobre 1847, à dix heures du matin, à l'encoignure des Champs-Elysées et des Grands Hommes:

Un certain coffre-fort, saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions: comptant.
16oct—3fen10 FRANCIS MOUNEY, Constable

Zaratin & Co vs cap. Wheeler et les propriétaires de la barque Carroll.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Y. Briget, Seconde Justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, le samedi 27 novembre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, la barge CARROLL, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve amarrée au vieux Bassin, saisie dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant. E. BELLEAU, 16oct Constable.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents de PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de mer, de rivière et de feu, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. E. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

Marchandises anglaises.

EN débarquement du navire Hannibal, de Liverpool:

22 caisses marchandises anglaises, comme suit:
Chemises soie noire, unies à côtes.
Caleçons do do do co.
Do Coton écru et blanc.
Chemises peau, rayées, et soie coton, impériales.
Gants une couleur, unis et extra.
Gants laine et cachemire, gris et blancs.
Gants berlin blancs et fil.
Chemises peau pink et blanches.
Do do tachetées genre nouveau.
Do do mérinos ordinaire, fin et extra.
Chaussettes mérinos blanc et gris.
Gants l'isle, épais, doubles.
Caleçons coton écru impérial.
Chemises peau laine rouge.
Chaussettes mérinos pour enfants.
Bas de soie blancs pour femmes, &c, &c.

AUSSI:

7 caisses de toiles, 5 caisses toiles blanches 4/4, 1 caisse shirtings toile 9/8, 1 caisse mouchoirs 5/8 et 3/4 15 et 22 pouces, à vendre au plus bas prix possible par les soussignés.

LOISON & SILVESTRE,
11oct 36, rue de Chartres.

AVIS—Les habitans qui ont donné des ordres aux soussignés pour des vêtements de leurs esclaves, sont informés qu'ils les ont reçus de leurs manufactures, et que ces objets sont prêts à leur être délivrés. Ayant des demandes en ce moment auxquelles ils ne peuvent répondre, les soussignés vendront pour leur compte tous les vêtements qui n'auront pas été réclamés à la fin d'octobre.

9 oct GARTHWAITE, PAYAN & Co.

GARTHWAITE, PAYAN & Co. No. 10, RUE DU CANAL, (Faubourg's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.

Manufacture No. 280, Broad-Street. Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES d'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures blancs, blanches, grises, vertes et [illegible], paletots, surtouts, habits gros, noirs, gris melés et satinet à carreaux; gilets de domestique, ouvrage écrasé; chemises en flanelle crosse unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelote; chemises en coton écru et blanc, en gris, bleu et en calicots; 100 caisses brodequins de campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, idem, tout aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écossaises, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus brun, et bleu foncé; de l'espagne, de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Jotaville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à coton; casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à carreaux, et de fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en guingham de coton et en coton écru.

GILETS DE DESSOUS—De style, codets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre—en cachemire noir, en velours noir et fantaisie, et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

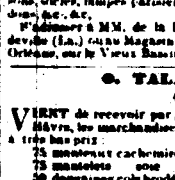

POTERIE DE MANDEVILLE.

Le propriétaire de Mandeville venant de terminer son installation et se trouvant en mesure d'exécuter et livrer immédiatement, à des prix forts modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.

Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qu'il a pu trouver en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les produits de Mandeville surpassent de beaucoup les produits de même espèce qui se fabriquent dans le pays, et qui sont dans le même cas dont le prix est [illegible], la beauté des formes surtout par le goût et la distinction, de leurs formes, sont en état de soutenir ce jour trop négligée dans ce genre d'industrie.

Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent tous les échantillons de pots à fleurs ordinaires et d'ornement, de tous genres, de toutes formes, ainsi que des vases de forme antique, italienne, etc. Aux particuliers et pour l'usage du ménage, ils présentent l'assortiment de tous les ustensiles de table et de cuisine, réunissant les qualités essentielles. Enfin, à MM. les architectes, les mosaïques et les articles de construction et de décoration, tels que briques pour voûtes, carreaux émaillés, tuiles creuses pour toits, vernies, tuyaux cheminées pour salons, gouttières, etc.

S'adresser à MM. de la Bretonne & Co., à Mandeville (La.) ou au Magasin de Dépôt, à la Nlle Orléans, près le Vieux Bassin. 5oct

O. TALAMON,

44, *rue de Chartres,*

VIENT de recevoir par le navire Brunswick, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:

75 manteaux cachemire brodés haute nouveauté.
75 mantelets soie do do.
50 douzaines cols brodés;
30 do bonnets pour femme et enfants mousseline;
1 caisse cachemire satiné p. robes;
12 balles cotonnades Exposition, nouveaux dessins;
12 do do bleue noir extra forte;
12 do do marquise;
500 douzaines mouchoirs madras;
1 balle drap fait à paletot;
2 do casimir à pantalon;
150 coupes cachemire, nouveauté p. gilets;
3 caisses chapeaux soie, dernière forme;
1 do rubans satin uni;
200 douz. chemises couleur Mulhouse,
60 do ombrelles, dernière genre;
2 caisses bretelles gomme;
50 douz. casquettes pour enfants;
30 pièces foulards soie nouveauté;
1 caisse passementerie;
1 do ceintures à argent, do galons français;
2 do peignes buffle et façon buffle;
1 do batiste en pièce;
1 do mouchoirs batiste, unis, à jours et brodés;
1 do do do fil de Bearn;
1 do serviettes do do;
1 do do fil et coton;
16 caisses parfumeries de toutes qualités.
1 do gants de peau p. hommes et femmes;
1 do de castor et chamois p. hommes;
1 do do soie pour hommes et femmes,
1 do do et mitaines filet, unis et brodés;
1 do cravattes taffetas noir;
100 douz. vestes peluchées coton et pure laine;
1 caisse indienne chamois, damassé p rideaux;
1 do châles et écharpes Taurys, imprimés;
1 do bourses soie;
1 do bourses Bagnères et cordonnet coton;
1 do barege noir pour robes;
3 do cartes françaises.

O. TALAMON,
21 sept 44, rue de Chartres.

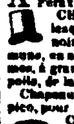

Drogues et Médicaments, en débarquement du navire Rubicon, du Havre,—250 liv. grande absinthe Suisse; 125 liv. petite absinthe; 150 liv. hysope mondée, 800 liv. melisse bien verte; 300 liv. coriandre grosse et fraîche; 75 liv. fleurs de guimauve nouvelle; 30 livres chien dent gros; racine de patience; do de bardane; 125 liv. racine guimauve blanche; 200 bouteilles sirop anti-phlogistique Briant, 200 bouteilles elixir anti glaireux Guillé; 100 bouteilles sirop pectoral de Dubois; 100 bouteilles sirop pectoral mou de veau; 100 flacons capsules de Raquin; 100 rouleaux papier Payar et Blair, 100 boîtes papier épispastique de Vée; 200 boîtes papier à cautère ordinaire; 50 bouteilles sirop anti-scorbutique de Portal; 10 liv. essence d'anis vert; 10 liv. essence amandes amères, 15 liv. essence absinthe 1re qualité; 12 liv. fleurs rose de Provins, fleurs de pied de chat; do arnica, do violette; do bouillon blanc; do camomille de Paris; feuilles de digitale, fumeterre, armoise; marrube; bourache, centaurée; semence de petits grains; do de cédrat; do de fenouil doux, do muscade, do de Portugal; extrait double de reseda; do de tubéreuse; do de jonquille, do héliotrope; do de vetiver des Indes, à vendre par P. CUSACHS,
15oct Encoign Condé & St Philippe.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

ACTUELLEMENT en débarquement du navire Perax, et en magasin, un grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, parmi lesquels il s'en trouve de Nutria Beavers, noirs, pour hommes; d'unis, en poils commune, en anglais, casimir, et autres; idem pour hommes, à grands et à petits rebords; en soie, casimir, à poils, de la dernière mode et autres.

Chapeaux à la Ashland, à la Buena Vista et Tampico, pour hommes et enfants.

CASQUETTES pour hommes et enfants, à la Ringold Lawn, en drap et cirées; à la Buena Vista, en soie; casquettes de gardes, militaires et à la Monterey, en soie; à formes rondes et pour marine, en drap; à la California, à la Rough and Ready, et quantité d'autres genres, à vendre à bas prix par
5 oct FROST & Co, 10, Magasins.

CAFE.—1000 sacs café Rio et 900 sacs vieux Java, en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

MAQUEREAUX.—500 barils, grande, No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

EPICES.—100 sacs poivre, 1300 nattes casses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

CHANDELLES.—300 caisses Adamantines, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

SUCRE raffiné de Boston.—[illegible] bar et caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

ETOFFES en Coton.—12 caisses coton blanchi, 30 balles Denims, 5 balles couvertures, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

THE.—100 caisses récemment reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 5oct 40, Magasins.

CIMENT.—40 barils ciment, de la fabrique de Tyack, en débarquement, à vendre par R CLANNON 46 Canal, 1 sep

VIN MUSCAT—[illegible] caisses vin Muscat de Frontignan, avec étiquettes, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 14 sept 22, rue St-Louis

PEINTURES.—Toutes préparées, de diverses couleurs, pour l'usage des maisons et des habitations, en quantités, à convenance. R. CLANNON, 46 Canal.

HUILE D'OLIVE DE MARSEILLE.—[illegible] paniers à vendre par B. TALAMON, 162, rue Royale

[illegible]

A. DUVALL Encanteur

LUNDI, 18 courant, à dix heures et demie, il sera vendu au No. 151, rue des Magasins, pour clore des consignations:

164 barriques RIZ de la Caroline. 15 oct—2

Meubles de Maison.

PAR J. B. BLACHE & Co.

LUNDI, 18 octobre, à 4 heures P. M., il sera vendu au No. 184, rue St Pierre, entre Bourgogne et Remparts:

Un appartement de meubles, tel que tables à manger, de jeu, de centre, consoles de toilette, sofas, commodes, secrétaires, chaises d'acajou et de noyer, glaces, lampes astrales, rideaux, tapis, nattes, batterie de cuisine, &c. 15 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES & HYDE.
A. DUVALL, Encanteur.

Vente de sucre.

MARDI 19 du courant, à midi, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51 rue des Magasins
300 caisses sucre brun de la Havane.
Et immédiatement après,
Des comestibles, provisions et liqueurs. 18 oct

Vente par catalogue, de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN,

No 8, Rue du Canal.

IL sera vendu mardi 19 octobre, à 10 heures, à son magasin d'encan

85 colis et lots de marchandises de saison, consistant en partie en indiennes, mousselines de laine, merinos français, schalls, flanelles, kerseys, draps, casimirs, bas et chemises de laine; cotons blancs et écrus, denims, toiles, services de table, &c. &c.

Les conditions qui seront avantageuses seront annoncées au moment de la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 18oct—2t

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, sans réserve, vendredi le 22 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

150 colis formant un très bel assortiment de marchandises de saison.

Conditions—2, 3, 4 et 5 mois de crédit. Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées jeudi à 10 heures du matin. 18 oct

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mercredi, 20 octobre 1847, à 4 heures P. M., rue Conti No. 154, entre Dauphine et Bourgogne, un assortiment de meubles de maison, tels que lits, sofas, armoires, toilette, bureau, chaises, garde manger, 5 tapis &c. &c.

Conditions—comptant 18 oct—3f

Succession de Mme Catherine Delphine Labranche décédée épouse de Valcour Fortier.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 16 octobre 1847, il sera vendu le vendredi 29 octobre 1847, à 10 heures A. M. rue Dauphine, No 243, entre Dumaine et St Philippe, un lot de meubles appartenant à ladite succession, et consistant en tables, cabinet, glaces, pendule, causeuses, lavabo, toilette, armoire, lit, chaises, service en porcelaine, argenterie, 225 bouteilles de bon vin de table, &c. &c. &c.

Conditions—Comptant. 18oct—2fe29

Meubles! Meubles!

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

IL sera vendu le vendredi 29 octobre 1847, à 10 heures A. M., Promenade de Tritons, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de Francis W. Thornton demandant l'interdiction de sa femme Lienore McMasters,

Un lot de meubles.
Conditions—comptant. 18 oct—3fen 10

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 30 octobre 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à la folle enchère de M. Fabra de Armas, qui n'a point rempli les conditions de l'adjudication qui lui a été faite par F. Dutillet, alors encanteur de la première Municipalité, les lots de terre, ci-après décrits, faisant partie de l'ancienne propriété Pleytas, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 2, de l'îlet No 1, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Rochet'lave, et des rues de l'Esplanade et Rochebleve, mesurant 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face au chemin du Bayou, 96 pieds 4 pouces 7 lignes face à la rue de l'Esplanade, 105 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Rochetlave, et 111 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1.

Un lot de terre désigné par le No 1, de l'îlet No 4, formant l'encoignure des rues de l'Esplanade et Rochebleve, 25 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, 95 pieds 2 lignes à la ligne du fond, 99 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Rochebleve, et 98 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Onze lots de terre désignés par les Nos 5 à 15 de l'îlet No 19, mesurant, savoir, les lots No 5, 13, chacun 30 pieds de face à la rue Rochebleve, sur [illegible]

Le lot No 5, 113 pieds 2 pouces 1 ligne d'un côté, et 113 pieds 9 pouces 3 lignes de l'autre.

Le lot No 6, 113 pieds 9 pouces 3 lignes d'un côté, et 113 pieds 10 pouces 5 lignes de l'autre.

Le lot No 7, 113 pieds 10 pouces 5 lignes d'un côté, et 114 pieds 2 pouces 7 lignes de l'autre.

Le lot No 8, 114 pieds 2 pouces 7 lignes d'un côté, et 114 pieds 9 pouces 1 ligne de l'autre.

Le lot No 9, 114 pieds 7 pouces 1 ligne d'un côté, et 114 pieds 11 pouces 3 lignes de l'autre.

Le lot No 10, 114 pieds 11 pouces 3 lignes d'un côté, et 115 pieds 3 pouces 5 lignes de l'autre.

Le lot No 11, 115 pieds 3 pouces 5 lignes d'un côté, et 115 pieds 7 pouces 7 lignes de l'autre.

Le lot No 12, 29 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 81 pieds 10 pouces 3 lignes d'un côté, et 4 pieds 2 pouces 1 ligne de l'autre et 28 pieds 2 pouces à la ligne du fond.

Le lot No 13, 29 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 84 pieds 2 pouces 1 ligne d'un côté, 86 pieds 6 pouces 1 ligne de l'autre, et 28 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 14, 29 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 86 pieds 5 pouces 3 lignes d'un côté, 88 pieds 8 pouces 5 lignes de l'autre, et 29 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 15, formant l'encoignure des rues Caron delet et Rochebleve, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 88 pieds 9 pouces 5 lignes d'un côté, 91 pieds 1 pouce 5 lignes de l'autre, et face à la rue Rochebleve, et 29 pieds 10 pouces dans le fond.

Le tout conformément au plan dressé le 21 décembre 1836, par Bourgerol, voyer de la ville Municipalité, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire.

Conditions comptant.

Les frais de vente par devant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.

18oct—18 23 30

PAR SYKES & HYDE
A. DUVALL, Encanteur.

Succession de P. [illegible]

MERCREDI 27 octobre, à 10 heures, il sera vendu au No 295 Conti, en vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 15 octobre 1847, ce qui compose de ladite succession, savoir:

15 barriques vin rouge,
25 quarts barriques vin blanc,
6 do do do rouge
15 caisses aloyaule, sirop et fruits.
Conditions—comptant.

Et à 11 heures et demie, au No 295, rue des Remparts, diverses articles d'ameublement.

16oct—16, 18, 25, 26, 27

Terrain et Maison rue Mandeville.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

[illegible] vendu à l'encan le mercredi 10 courant à [illegible] la Bourse St Louis, pour cause de départ [illegible] lot de terre situé dans l'îlet compris [illegible] Mandeville, Marigny, Moreau et Casacalvo, mesurant 25 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 145 pieds (mesure française), ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Acte de vente par devant A. Chiappella, N. P., aux frais de l'acquéreur. 10 oct—4

Terrain à Bâtir.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan Mercredi 20 du courant, à midi, à la Bourse St Louis, SANS LIMITE:

2 Lots de terre situés dans le faubourg Montegut, designés par les Nos 2 et 3 d'après un plan fait par Henry Moelhausen, architecte, en date du 14 octobre 1847, et mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur de 108 pieds 6 pouces (mesure anglaise), entre les rues Casacalvo et Moreau et touchant à la propriété de feu François Castillo.

Conditions—1/2 comptant, la balance à 12 mois de crédit et intérêt de 5 0/0 par an du jour de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété.—Acte de vente par devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10oct

Aux Presses à Coton, Arrimeurs et Draymen.

Nègres de choix et de prix, acclimatés.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.
Paul E. Layet, Encanteur.

JEUDI 21 octobre courant, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendus les esclaves suivants, dont on dispose en leur donnant les meilleures recommandations:

No 1. CHARLES, 25 ans, excellent travailleur, nègre de Presse à Coton,
2. SAM, 27 ans, do, do,
3. ROBERT, 30 ans, do, do,
4. JOE, 28 ans, do, do,
5. WILLIAM 26 ans, do, do,
6. JIM, 27 ans, do, do,
7. MONROE, 25 ans, do, do,
8. AMERICA, 24 ans, do, do,

Ces nègres sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, excepté America qui s'enivre quelquefois.

Conditions. Un tiers comptant; la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de 8 pour cent du jour de la vente à maturité.

Actes de vente par devant J. R. Beard, notaire, aux dépens de l'acquéreur. 11oct

Vente de succession d'Icabod Hoit.

PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. SCOTT, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'hon. Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 6 octobre 1847, dans l'affaire susdite, je procéderai en vente à l'encan, au magasin No 57, rue des Magasins, en face de l'Arcade, le mardi 19 du courant, à 10 heures, pour compte de ladite succession, une quantité de Livres, Malles, Habillements et d'Epinglettes en diamants.

Conditions, comptant. 7oct—3en10

DEPOT DES MEDICAMENTS DE F. V. RASPAIL.

UN Dépôt des médicaments de M. F. V. Raspail a été établi chez le soussigné, où les médicaments suivants seront vendus aux prix indiqués:

Eau Sédative, une grande bouteille,	[illegible] cts
Pommade camphrée,	25
Vinaigre, "	30
Sirop de chicorée,	50
Huile camphrée,	35
Sirop de gomme,	40
Sirop d'ipeca,	40
Pillules d'aloes (la boîte),	30
Poudre de camphre (la boîte),	25
Gruaumeau de camphre (la boîte),	25
Bougies camphrées,	5
Eau de goudron, une grande bouteille,	25
Goudron pur,	30
Alcohol camphré,	50
Bains sédatifs, &c. &c.	50

Veuve HEBERT, 140, rue de Chartres.

On peut se procurer le Manuel Annuaire de Raspail, ainsi que le grand ouvrage de Raspail Histoire de la maladie et de la santé, 3 volumes.

Cigarettes de camphre.
Cigarettes de Belladone. 7 sept

LES soussignés font savoir à leurs pratiques et au public en général, qu'à dater de ce jour de publieront chaque semaine le poids du pain qui sera tenu au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 22 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poids, et pour faciliter les personnes qui les font le dimanche ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 22 pains à la piastre, ayant une différence de 25 pour cent en aus de la 1re.

Tarif de cette semaine:
1re qualité . . . . 18 onces;
2e. do . . . . 15 do.

LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO.,
DESDUNES POINCY,
F. DUCOIN & Co.,
Vve N. SOUNY;
MAX BLOCK & Co.

NOTA.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 30 pains. 3 aout—a

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles.
20 boucauts [illegible], à vendre par D. LANATA,
26juil 9 et 10, rue Jefferson

[illegible] avis, par le Consul de Sa Majesté britannique, à [illegible] des Lords Commissaires de l'Amirauté, le [illegible] de chaque mois, à commencer [illegible], les paquebots à vapeur portant la malle partiront directement de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle-Orléans), Vera Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route.

Cet arrangement assure un passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, à bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par le [illegible] du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport [illegible], à un prix qui n'excédera pas trois piastres par personne. Les mêmes facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans s'embarquer à des paquebots à vapeur retournant en Europe.

Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours, Havane, 23 jours; l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 24 jours et demi; Vera Cruz, 29 jours; Tampico, 35 jours.

Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que ces passagers allant aux Antilles, par le paquebot partant le 2 du mois, iront à la Bermudes; et par le paquebot partant le 17 du mois, comme auparavant, via Madère et les Barbades.

Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres; do. rue Winkle, à Southampton; MM. Delarue & Co, rue d'Enghien, Paris; M. Gilmener, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hundeker, Hambourg, aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe à la Nouvelle Orléans.

16 sept—3m1pa E. CHAPPEL, Secrétaire

POUR LES ATTAKAPAS (par mer).—Le vapeur neuf E. A. OGDEN, capitaine [illegible] sera prêt à recevoir son fret lundi prochain, le 4 octobre courant, au pied de la rue Gravier. Il partira le mercredi, 20 octobre, pour Nouvelle Iberie et les points intermédiaires. S'adresser à bord, ou à JOHN HALL, No 1, Front Levée

N. B.—Le vapeur OGDEN a été construit ce printemps à Cincinnati, expressément pour ces voyages qu'il va entreprendre pendant la saison; il est solidement bâti, d'un port considérable et tire peu d'eau. Ses emménagements ne laissent rien à désirer. 12 oct

Paquebot du Bayou-Sara & Williamsport

Le vapeur BELLE-CREOLE, capitaine John M Bredt, ne faisant plus depuis quelque temps le voyage par semaine, ira jusqu'à Williamsport.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin; de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du rail-road.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. A. CHAMPOMIER agent,
14oct 46 1/2, Vieille Levée.

POUR OPELOUSAS ET Attakapas.—Le nouveau bateau à vapeur CORREO, capitaine Johnston, partira du village Indien jeudi, 14 du courant, pour St-Martinville, et le lundi, 16 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départs réguliers du CORREO, durant la saison, seront les lundi pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à dix heures du matin, du Village Indien, MM Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter sur des voitures les passagers, ainsi que le fret jusqu'au bateau, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à

J M JOHNSTON, No. 10 Vieille Levée
ou à BISSEL & SCHLATRE,
4 aout—3m à Plaquemines

ARRANGEMENT DE ROUTE.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis, à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les samedis matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LANDRY ou à GERARD & FERRIER. 30 juin.

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, capt. J. Hooper, partira de la Nlle Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M., pour les ports ci dessus, et partira de Bayou Sarah pour la Nouvelle Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère des paquebots du Bayou Sara, ou à J. M. CREARY, 5 Tchoupitoulas. 3juin—3m

POUR LA BALIZE, Southwest Pass et tous les points intermédiaires.—Le vapeur neuf COURRIER, cap. St Martin partira de la Nouvelle-Orléans pour la Balize, tous les samedis matin à 9 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle Orléans, tous les lundis matin, à 8 heures, arrivant en ville le même soir suivant.

Le Courrier a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitants peuvent être assurés qu'il navigue toute l'année.

Pour plus de renseignements s'adresser à bord ou à A. LAROCK & Co, 12mai 76, Vieille Levée.

A Vendre.

Le brick ou voilier APALACHICOLA, doublé et chevillé en cuivre et nouvellement cuivré, ayant une jolie chambre sur le pont et de larges emménagements pour passagers, registre 148 tonneaux, porte un grand chargement et cale environ 7 pieds charge. S'adresser à LORNE & FROIS, 16 oct 21, rue de Chartres

POUR TAMPICO.—Le brick français GENL. PHILLIPPE, capitaine Casse, partira sous trois jours; aura la presque de sa cargaison engagée. On prendra des passagers ayant de beaux emménagements. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BONNAVALOT & SAUBRISTE, 16 oct 93, Vieille Levée.

POUR CHARLESTON.—Le trois mâts TARQUIN capt. Strand, partira incessamment. Pour balance de fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Gravier, ou à ALFRED KEARNY & Co, 16 oct 98, Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot voilier GERALD, capt. Bunker, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis. J. W. STANTON & Co, 13 oct Encoig. Magasins & Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot HUDSON, capitaine Davis, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis marché aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & CO., 11oct 93, Magasins.

POUR LIVERPOOL.—Le navire SUSAN LORD, capitaine Chadbourne partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 9oct 33, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire RUBICON, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis du poteau 9, 3me Municipalité, ou à BAILEY & BAXTER, 20ct 77, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire DUNBARTON, capt. Pendleton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 16oct 35, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire superieur, du voilier HANNIBAL, capt Foote, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret et de passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TYGLER, 7oct 35, rue Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, paquebot régulier avantageusement connu, T. STREET, capt. McConnell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, au Picayune Tier d'en bas, ou à JOHN ALEXANDER, 5oct 24, Commune.

POUR NEW-YORK.—(Ligne de l'Union.) Le navire paquebot PALESTINE, capitaine Johnston, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, 21sep Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HARVARD, capitaine Corliss, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 24 sept No 35, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire fin voilier OCEANUS, capt. Sutton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 7sep 77, rue Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire H. H. BOODY, capt. Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage s'adresser à L. H. GALE, 9aout 93, Commune.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés L A GUILLEMAIN, 13fev—1an Agent

DE FOREST & Co. *Marchands commissionnaires en gros,* ET AGENTS Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est. No. 20, RUE DE LA DOUANE. 1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES 91, rue du Canal, NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

J. M. SMOOT, AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juin—1an.

F. G. BARRIERE & CO *Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,* No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS. Importeurs directs de marchandises françaises, 23,s a

JOHN O. WOODRUFF & Co. MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York. No 93, rue des Magasins JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF 14jan

F. T. MOUNMON, Chirurgien Dentiste rue Conti No. 25. Tient son cabinet ouvert de heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et qu'il se vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et rouge. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.

W. E. THOMPSON, 19 déc—1an 98, rue Gravier

VINS, EAUX-DE-VIE.—
60 barriques vin rouge ordinaire et fin.
25 barils vin blanc, Haut Sauterne.
25 quarts de pipe [illegible] J. J. Dupuy
10 demi pipe do do
5 quarts de pipe do do.

En débarquement [illegible] de Bordeaux, et à vendre par [illegible] TALAMON, [illegible] rue Royale.

[illegible] barils [illegible] York, à vendre par [illegible] & Co, [illegible] Magasins